

Résidence Etoile du Matin
Avenue Damilaville – 76 790 ETRETAT
Tél. 02 35 10 39 93
etoile-etretat@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du **01/01/2019**

2019 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle*

* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

Chambres individuelles

Essentielle	78.00 € / jour
Confort	84.60 € / jour
Privilège avec balcon	91.80 € / jour
Privilège avec terrasse	122.00 € / jour
Unité protégée	91.80 € / jour

Chambres doubles

Chambre double 25m ² (par personne)	71 €/ jour
Chambre double 27m ² (par personne)	77 € / jour
Chambre double 25 m ² tarif (occupée par 1 personne)	140 €/ jour
Chambre double 27 m ² tarif (occupée par 1 personne)	150 €/ jour

Tarif court séjour **Minimum 3 mois**

Tarifs afférents à la Dépendance* - Arrêté du 01.01.2019

GIR 1 et 2	20.96 € / jour
GIR 3 et 4	13.30 € / jour
GIR 5 et 6	5.64 € / jour

* Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.

Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle)

Blanchisserie	86 € / mois
Marquage du linge	65.50 €
Abonnement téléphonique	11.80€ / mois

Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

Repas invité	15 € / repas
Repas de fête invité	22 € / repas

Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement). **Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.**

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie 5.06 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit 20 € TTC dans un service de médecine ou de chirurgie et 15 € TTC dans un service de psychiatrie